



## ATTESTATION DE NON-IMPOSITION

Je soussigné, Mr Xavier LÉDÉE,  
Président de la Collectivité de Saint-Barthélemy,

Atteste que, conformément au statut de la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy, le Code des Contributions de Saint-Barthélemy, adopté par délibération n° 2007-018 CT du 30 octobre 2007, ne comporte pas d'impositions ou de contributions relatives aux revenus, du type de l'impôt sur le revenu des personnes physiques existant dans le Code Général des Impôts (France).

La présente attestation ne vaut ni attestation individuelle de résidence fiscale à Saint-Barthélemy, ni déclaration de ressources.

Fait à Saint-Barthélemy.

